



FEDERREC INTEGRE OFFICIELLEMENT LE REEMPLOI

FEDERREC renforce son engagement dans la transition environnementale avec un nouveau champ professionnel élargi aux activités du réemploi.

Par arrêté ministériel en date du 6 février 2025, le nouveau champ professionnel, signé le 3 juillet 2024, dans la branche des industries et commerces de la récupération est désormais officiellement étendu. Cet accord, qui marque l'intégration de l'activité de réemploi dans la branche, reflète l'évolution profonde du secteur du recyclage et son rôle central dans l'économie circulaire.

Le secteur des industries et commerces de la récupération représente un acteur économique essentiel en France. En 2023, il comptait près de **2 500 entreprises** employant **plus de 35 000 salariés**, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces chiffres traduisent à la fois la vitalité de la filière et son rôle stratégique dans la gestion durable des ressources. L'intégration de l'activité de réemploi dans le champ d'action de FEDERREC vient renforcer cette dynamique, positionnant la fédération comme un pilier clé de la transition environnementale et de l'économie circulaire.

François EXCOFFIER, président de FEDERREC, et Jean-François CARENCO, président délégué, se réjouissent unanimement de l'intégration de ces nouveaux acteurs. Ils voient en cette étape une opportunité de structurer davantage le secteur, tout en réaffirmant l'engagement de FEDERREC d'accompagner les mutations nécessaires à une économie plus durable.

"Le réemploi est une pratique historique de nos adhérents, ancrer cette activité dans nos statuts et dans notre convention collective vient renforcer les moyens dédiés aux filières et asseoir les activités du réemploi au côté de celles du recyclage pour une cohérence de nos pratiques afin de préserver les ressources de la planète. Ce nouvel accord traduit notre capacité à répondre aux défis économiques et environnementaux de notre époque," souligne François EXCOFFIER, président de FEDERREC.

« Cette avancée n'aurait pas été possible sans un dialogue social exemplaire au sein de la branche et je tiens à remercier nos partenaires sociaux de leur compréhension de nos enjeux » précise Serge PONTON, président de la commission sociale.

FEDERREC, devenue désormais la Fédération des Entreprises du Recyclage, **du Réemploi et de l'Économie Circulaire**, poursuit son travail pour allier innovation et responsabilité. En intégrant pleinement le réemploi à son champ professionnel, elle réaffirme son rôle moteur dans la construction de normes sociales conventionnelles, au profit de collaborateurs engagés au service de la société et de la protection de l'environnement.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, **pour devenir en 2024 FEDERREC**, elle représente aujourd'hui 34 500 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDERREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.